si donner une solution basée sur l'expérience au troublant problème qu'on s'est posé : « Favier a-t-il tué en pleine conscience de ses actes ?... »

L'assassin comme la victime

« J'ai encore noté un point dans ma lettre à M. le Procureur de la République. C'est le suivant :

Pourquoi la justice qui oblige le cadavre de toute victime à subir l'autopsie peut-elle en dispenser le corps de l'assassin ?

Il y a certes des cas où l'examen anatomique des organes de la victime est nécessaire mais combien de fois l'autopsie n'est-elle qu'une simple et inutile formalité !

Les parents de la victime sont contraints cependant de laisser les restes de leur proche venir à l'amphithéâtre. Les parents de l'assassin ont le privilège de s'y refuser.

Pourquoi ?

L'étude d'un cerveau de criminel est d'un haut intérêt pour la science. Cela peut servir le bien public parfois par des découvertes dont on tirera profit. Il est vraiment curieux, je dirai plus : révoltant, de voir qu'on a pour la dépouille d'un meurtrier des semblants d'égards qu'on refuse au corps de la victime. L'intérêt de la justice et de la manifestation de la scientifique vérité est plus grand cependant dans l'étude des restes de Favier que de ceux de Chain !

Le Parquet m'a répondu que si la famille n'y mettait pas d'opposition, en cas de mort je pourrais prendre possession au moins provisoirement du corps suppliciè.

Je le répète. Il me semble que ce serait pour les malheureux parents du condamné le suprême moyen de faire la preuve que le jury a envoyé à l'échafaud un irresponsable !

Je ne peux pas croire que Mr Dubron ne se joigne pas à moi pour que la Science fasse éclater une telle vérité dont il paraît avoir l'assurance ! »

En achevant ces mots M. le docteur Debierre arpentait son cabinet où les moulages des maîtres massacrés des Poilet, de Deroo et de Vromant rappelaient les curieuses et sensationnelles études pratiquées sur les crânes de ces suppliciés par ce maître de l'art anatomique.

Mme veuve Chain est encore à Lille

Nous ne saurions terminer ces notes sur l'affaire Favier sans rappeler la douloureuse figure de la veuve de Chain.

Elle habite encore, mais pour peu de temps, croit-on, sa maisonnette du rue Vauban. Elle va assez fréquemment vers le village d'Ervillers où est la tombe de son mari.

L'éducation de ses enfants est désormais la seule besogne à laquelle elle prenne encore quelque goût.

Mais laissons vite se refermer le silence autour de cette demeure malheureuse où trop de douleur a tari même les larmes.

ALEX WILL.

Tremblement de terre dans le Turkestan

QUARANTE MORTS

Dans la nuit du 3 au 4 janvier, les sismographes de tous les observatoires, en particulier Bruxelles, Marseille, Rome, Breslau, Potsdam, Hohenheim, ont enregistré des secousses d'un tremblement de terre lointain d'une intensité considérable. Les secousses préliminaires ont commencé vers 11 h. 34 du soir, la secousse principale a commencé vers 11 h. 52 et duré 11 minutes environ. Le phénomène a pris fin vers une heure et quart du matin. L'oscillation a atteint près de deux millimètres. Les sismographes n'avaient pas enregistré de tremblement de terre aussi violent depuis la catastrophe de Messine.

Le tremblement de terre avait été localisé dans le sud-ouest de l'Asie. Les dépêches suivantes qui parviennent du Turkestan montrent que c'est dans cette région de la Russie que les secousses se sont fait sentir.

Saint-Pétersbourg, 5 janvier. — Un tremblement de terre ondulatoire a été ressenti à Taschkend, à 4 heures du matin.

Taschkend, 4 janvier. — D'après des informations de source particulière, le tremblement de terre a détruit quelques édifices à Vierny.

La secousse a été très violente, détruisant les bâtiments les moins solides de Vierny. Tous les poêles ont été détruits ; la population souffre terriblement, car le froid est de dix degrés. Plusieurs tribus terrifiées par le tremblement se sont dispersées à travers la steppe.

Les communications avec Djurkend sont interrompues.

Saint-Pétersbourg, 5 janvier. — Suivant les informations officielles, le tremblement de terre signalé aujourd'hui, a renversé quelques bâtiments parmi lesquels quelques casernes.

Un artilleur a été tué. On signale, d'autre part, qu'une quarantaine de cadavres ont été retirés des décombres. Le choc principal s'est produit à 1 h. 25 (heure de St-Pétersbourg).

Les poursuites contre les Cheminots

L'ORDONNANCE DEFINITIVE DE M. DRIOUX

Paris, 5 janvier. — M. Drioux, juge d'instruction, a clos officiellement, hier, l'instruction qu'il avait ouverte sur la grève des cheminots. Dans son ordonnance, il a adopté les conclusions contenues dans le réquisitoire de M. le substitut Bidelièvre.

MM. Bidegarray, Brandouy, Dessoins, Cuévrain, Lucien Marchal, Miermont Lussaud, Duclos, Toffin, Vagen, Merrier, Raymond et Pataud bénéficient d'un non lieu. Tous, à l'exception de M. Pataud, qui s'était fui en Belgique, avaient été arrêtés puis remis en liberté au fur et à mesure de leur comparution devant le juge d'instruction.

Les autres inculpés sont renvoyés devant la chambre des mises en accusation : MM. Fiollet, Gamard, Bertheiot, Le Guennic, Challeix, Lamoine, Leroux et Renault, pour complicité du crime d'entraves à la circulation des trains en vertu des articles 59 et 60 du Code pénal et de l'article 16 de la loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer ; MM. Renault, Escabasse, Le Guennic, Berthelot, Challeix et Bidamant, pour complicité du même crime par provocation à le commettre. M. Le Guennic est en outre, inculpé de provocation de militaire à la désobéissance.

Par une seconde ordonnance, M. Drioux a joint à l'instruction suivie contre les cheminots l'instruction suivie contre MM. Auroy, gérant de la « Guerre sociale » ; Vigo, dit Almereyda ; Merlo, dit Marie, et Perceau, qui sont inculpés de complicité du crime d'entraves à la circulation des trains par provocation à le commettre, en vertu des articles 23, 25, 42 et 43 de la loi du 29 juillet 1881 sur la presse.

LA MORT du COMEDIEN REGNARD

Le malheureuse victime du drame de la rue des Martyrs a succombé dans les bras de son fils

Paris, 5 janvier. — Le comédien Regnard, blessé par un ivrogne dans les circonstances que nous avons relatées, est mort à l'hôpital Lariboisière.

Le fils du malheureux artiste assistait à ses derniers moments.

Le blessé avait subi courageusement la terrible opération de la laparotomie, mais il était tombé presque aussitôt dans le coma et les chirurgiens considéraient son état comme à peu près désespéré.

LE PASSE DU COMEDIEN

Victor Regnard était une physionomie bien connue des Parisiens, dont tous se rappellent les créations dans la comédie et l'opérette.

Né à Paris le 5 mars 1854, il débuta au petit théâtre de la Tour-d'Auvergne. Sa verve et son entrain lui valurent bientôt de brillants engagements. Il joua successivement sur presque toutes les scènes des théâtres d'opérette ou de comédie.

Il créa de nombreux rôles ; parmi les pièces où il se distingua, citons : « Trois femmes pour un mari », qu'il joua 579 fois de suite ; « Une femme collante », « Coquard et Bicoquet », « Champignol malgré lui », l'« Hôtel du Libre-Echange », les « P'tites Michu », « Véronique », etc., etc.

Pour sa gaieté et sa bonne camaraderie, Regnard se comptait que des amis dans le monde du théâtre, et la nouvelle de l'agression dont il fut l'objet a suscité un regret unanime.

Il s'était, en effet, consacré aux œuvres philanthropiques des artistes et se dévouait sans relâche à cette tâche immense.

Il était secrétaire de l'Association des artistes dramatiques et organisateur des matinées de Pont-aux-Dames.

L'ENQUETE JUDICIAIRE

M. Pamart, juge d'instruction, n'interrogera Boyer, auteur de la tentative de meurtre commise sur le comédien Regnard que dans quelques jours.

Me Grandcollet, défenseur de Boyer, s'est rendu hier à la prison de la Santé et a eu avec son client une très longue entrevue.

Ce dernier, très affaissé, ne cesse de pleurer, et a prié son avocat d'intercéder auprès de ses parents pour les supplier d'implorer de sa victime le pardon de celle-ci.

Celui des enfants de Boyer qui a assisté à la scène et sera entendu à titre de témoin par le juge d'instruction a déclaré que son père avait été, de la part des consommateurs du restaurant, l'objet de railleries et de sarcasmes qui l'ont poussé à tout.

Une femme brûlée vive

Laon, 5 janvier. — Mme Boutantin, épouse Carlier, demeurant à Pierrepont, renversa une table sur laquelle était posée une lampe allumée. En un clin l'œil le feu se communiqua à ses vêtements et la malheureuse fut grièvement brûlée en présence de ses trois enfants qui poussaient des cris déchirants. Des voisins accoururent et s'empressèrent auprès de Mme Carlier qui fut transportée hier soir à l'Hôtel Dieu de Laon, où elle mourut en arrivant.

La grève des mineurs du bassin de Liège

La tragédie de Seraing. -- Les gendarmes ont tiré sans sommation. -- Le Conseil Communal lève sa séance pour protester contre cet attentat. -- La grève s'étend dans tout le bassin.

Bruxelles, 5 janvier. — Le « Peuple » donne dans son numéro d'aujourd'hui les détails suivants sur la tragédie de Seraing que nous avons relatée hier :

« Mercredi, à Seraing, vers 3 heures 1/2 de l'après-midi, au moment où le referendum commençait à la Maison du Peuple, une manifestation composée de 200 à 300 grévistes de la rive gauche de la Meuse, ayant à leur tête plusieurs drapeaux rouges, descendait la rue du Molinay.

Subitement une altercation eut lieu entre les deux gendarmes qui les suivaient et les grévistes.

Soudain, des coups de feu retentirent.

Ce fut une débandade générale.

Rue de la Station, la glace du Café Gravelle fut trouée par une balle. Bientôt tous les magasins fermèrent, et la police et les gendarmes, ayant à leur tête le commissaire Genard, vinrent pour déblayer les lieux.

Tout était fini, mais malheureusement il y avait des victimes sur le pavé. Elles sont au nombre de quatre : Ce sont les nommés Debacker, âgé de 15 ans, domicilié à Jemeppe, atteint d'une balle au mollet gauche ; François Bauer, âgé de 38 ans, domicilié à Tilleur, marié et père de famille, atteint d'une balle au genou droit ; Everts, âgé de 30 ans, domicilié rue du Pairay, à Seraing, atteint d'une balle à la cuisse droite.

Malheureusement une femme, l'épouse Gobin, née Louise Pannys, habitant au Régina, ancienne Maison du Peuple, a reçu une balle à la tempe gauche, au moment où elle déversait un seau d'eau à la rigole.

Les victimes ont été dirigées sur l'hôpital de Bavière, à Liège.

LES PROVOCATIONS DE LA MARECHAUSSEE

« Après nous être livrés à une enquête scrupuleuse, nous pouvons affirmer que la gendarmerie a perdu tout sang-froid et a tiré les premiers coups de feu.

En effet, voici comment les faits se sont passés :

Les manifestants descendaient la rue du Molinay lorsque tout à coup un gréviste fut appréhendé par les deux gendarmes qui suivaient et remis entre les mains de deux policiers. Ceux-ci emmenèrent leur otage en traversant les rangs des grévistes et les gendarmes, faisant demi tour, les suivirent à reculons. Arrivés en tête de la manifestation, ils maintinrent la foule en respect avec le revolver au poing.

Cette provocation se continua non sans exciter la colère de la masse qui devint houleuse sur un parcours de 300 mètres.

Lorsqu'on parvint à la gare, les premiers coups de feu furent tirés par les pandores.

Après les salves de la gendarmerie, des pétarades inoffensives prouvèrent que de vieux revolvers avaient tenté d'opposer à la force armée déchaînée une légitime résistance.

Une balle des gendarmes alla se perdre vers les hauteurs et vint atteindre la femme Pannys. Celle-ci, une pauvre malheureuse, s'affaissa. Une voisine la transporta à son domicile, où le docteur Lakaye vint immédiatement essayer de retirer la balle qui s'était enfoncée à une profondeur de sept centimètres. La victime est morte en arrivant à l'hôpital de Bavière.

La malheureuse vivait séparée de son mari avec un enfant de 14 ans et un de 6 ans.

Nous venons de voir la sœur de cette femme, qui, stoïquement, avec le teint livide, mais sans verser une larme, venait recueillir les deux petits orphelins.

Dans sa simplicité, cette scène était touchante.

Faut-il donc avouer que les douleurs sans cesse éprouvées par le prolétariat, fortifient sa résistance et son stoïcisme ?

Les autres victimes sont tombées également sous les balles de la force armée aux environs de la gare ».

LA PROTESTATION DE LA FEDERATION DES METALLURGISTES

Le comité exécutif de la Fédération des métallurgistes de la province de Liège, réuni mercredi soir, informé des événements de Seraing, proteste avec indignation contre la sauvagerie des gendarmes et contre les arrêts du bourgmestre qui, joints à l'art 310, ne laissent rien subsister du droit de grève, en étouffant par la force ces diverses et logiques manifestations ; et décide d'éditer un manifeste pour amener tous les travailleurs de la métallurgie à soutenir moralement et matériellement les grévistes dans leur légitime résistance aux provocations patronales.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SERAING NE PEUT SIEGER

Le conseil communal de Seraing n'a pu tenir sa séance.

Au début de celle-ci le citoyen Prudhomme conseiller socialiste, a fait la déclaration suivante :

« Messieurs, le sang de la classe ouvrière vient une fois de plus de rougir le pavé de Seraing.

Pendant que dignement avait lieu, à la Maison du Peuple, le referendum sur l'opportunité de la grève, une femme, l'épouse Pannays, recevait dans la tête une balle mortelle.

Les citoyens Debacker, Everts et Bauer étaient gravement blessés aux jambes. En attendant que les responsabilités soient nettement établies, il ne convient pas que les représentants du prolétariat restent plus longtemps à délibérer.

Aussi, je propose aux conseillers socialistes de se retirer en signe de solidarité ».

Tous les socialistes se sont retirés.

Le conseil n'étant plus en nombre, la séance a été levée.

La grève s'étend

La révolte gronde dans les diverses circonscriptions minières. Elle est motivée par le retard apporté à l'application du nouveau règlement minier, qui fixe à neuf heures au maximum la journée de travail au fond de la mine. Ce règlement avait prévu une période transitoire et en vertu de cette clause le conseil supérieur du travail avait accordé des délais à certaines compagnies pour la mise en vigueur du nouveau règlement.

Les mineurs ont surtout tenu à protester contre l'attitude de certains patrons qui ont refusé de reconnaître les délégations.

A Fortune, à Montegnée, au Corbeau et au Bonnier, à Grâce Berleur, les directeurs ont déclaré que rien ne pouvait les contraindre à modifier le règlement.

A Jemeppe, la grève générale a été votée par 219 voix contre 228 votants.

A Flémalle-Grande, où une importante réunion a eu lieu mardi soir, la grève générale a été décidée par 385 suffrages sur 429 votants.

Ces décisions ont été prises parce que les patrons ne tiennent pas les promesses qu'ils ont faites.

Les grévistes de Flémalle ont résolu de venir manifester à Liège jeudi prochain.

Ils passeront par Jemeppe, Tilleur et St-Gilles et leurs rangs se grossiront dans chacune de ces communes, des groupes grévistes qu'ils prendront en cours de route. Cette manifestation sera grandiose.

Au charbonnage de la Violette à Liège, des patrons ont commencé l'application du nouveau règlement ce qui a provoqué le plus vif mécontentement. La grève générale est très probable pour aujourd'hui.

L'immigration au Canada

Montréal, 5 janvier. — Le gouvernement canadien publie les chiffres relatifs à l'immigration pendant la période de temps allant du 1er avril 1909 au 1er mars 1910. Avec ce chiffre total de 208 795 immigrants, le Canada a reçu 61 886 hommes de plus que l'année précédente et a atteint de nouveau les chiffres des grandes années d'immigration. Les Américains et encore plus les anglais regretteront que cette fois encore presque la moitié des émigrants, à savoir 104 798 viennent des Etats-Unis.

Mais les Canadiens voient avec plaisir de Yankee franchir la frontière. Le nombre des immigrants venus de l'empire britannique ne s'est élevé qu'à 59.790 personnes.

Les chiffres concernant l'immigration des Orientaux sont aussi dignes de remarque. Les frais de débarquement qui sont imposés aux peuples orientaux n'ont pas empêché que l'immigration chinoise est montée de 1887 à 2150. On peut considérer comme étant à peu près éteinte l'immigration des Hindous, dont le nombre, cette année, n'a pas dépassé 10. Par contre, les Russes semblent venir au Canada en plus grand nombre ; leur nombre a été de 1676 l'année dernière et de 3182 cette année.

L'immigration dans les cinq premiers mois s'est élevée à 183.330 têtes, contre 105.582 pour le même espace de temps de l'année dernière, ce qui équivaut à une augmentation de 71 pour cent.

L'Espagne et le Vatican

VERS LA RUPTURE DEFINITIVE

Madrid, 5 janvier. — Les relations entre le gouvernement espagnol et le Vatican ne semblent pas en voie d'amélioration ; tout, au contraire, fait prévoir une rupture définitive à brève échéance.

C'est ce qui ressort de l'exposé de la situation faite, hier, aux nouveaux ministres, par M. Canalejas. Depuis que M. de Ojeda a quitté Rome, les seules relations officielles ont été de pure courtoisie, entre le marquis de Gonzalez, chargé d'affaires d'Espagne, avec la cour vaticane, d'une part, et entre le nonce pontifical et la cour espagnole, d'autre part. Officiellement, dès le vote de la loi du cadenas, des sondages ont été pratiqués de part et d'autre. Il en appert que le Vatican veut que M. Canalejas se mette d'accord avec lui avant de déposer le projet de loi sur les associations.

Or, M. Canalejas, à aucun prix, ne veut se plier à cette exigence.

Une nouvelle affaire de collier

Ce que dit M. Claude Casimir-Périer

Paris 5 janvier. — Nous avons relaté hier la plainte déposée par le bijoutier Janesich contre M. Claude Casimir-Périer. M. Claude Casimir-Périer a fait sur cet incident les déclarations suivantes :

« Je n'ai, dit-il, aucune gêne, aucune hésitation à vous répondre.

« Voici toute l'histoire. Un ami est venu un jour me demander de lui prêter 60.000 fr. Je ne les avais pas chez moi. Il fallait vendre des titres nominatifs, opération toujours longue, et mon ami était pressé. Je me suis adressé à M. Léo Weill, bijoutier. Celui-ci m'a dit : « Si vous êtes pressé, nous allons aller chez M. Janesich ; il vous remettra un collier de 150.000 francs. Nous irons ensuite l'engager au Diamond Office pour 60.000 fr. Et quand vous aurez l'argent, ou vous dégagerez le collier et vous donnerez une commission à M. Janesich, ou vous remboursera M. Janesich par traites successives ». Ainsi fut fait.

» Une traite de 37.500 francs étant venue à échéance, M. Janesich la retira d'accord avec moi, car je préférais dégager le collier. J'offris pour cela 63.500 francs au Diamond Office qui alermoya.

» Tout à l'heure j'appris qu'une plainte avait été portée contre moi entre les mains du doyen des juges d'instruction.

» Quant aux 150.000 francs que réclame M. Janesich, ils sont au Crédit Lyonnais. Je suis prêt à les déposer à la Caisse des Dépôts et Consignations ; mais quant à les remettre à M. Janesich, dans ces conditions et au lendemain de sa tentative, jamais de la vie !

« En somme, trois personnes se sont entendues pour me prêter 60.000 francs, à la condition que j'en rembourse 150.000. Je vous laisse juge du procédé ».

Les tirages financiers d'hier

VILLE DE PARIS

Emprunt de 1894-1896

Le numéro 443148 gagne 100.000 francs.
Le numéro 2241 gagne 20.000 francs.
Le numéro 92827 gagne 10.000 francs.
Le numéro 202330 gagne 10.000 francs.

Les trois numéros suivants gagnent chacun 2.500 francs :

873375 145815 225169

Les quatorze numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs :

40119 386522 138788 19203 190854
62262 152179 134073 166163 363386
320417 366079 131355 53173

672 autres numéros sont remboursés au pair.

CREDIT FONCIER

Foncières 1879

Le numéro 1561885 gagne 100.000 francs.
Le numéro 1345761 gagne 100.000 francs.
Le numéro 1740672 gagne 25.000 francs.
Le numéro 1010899 gagne 10.000 francs.
Le numéro 521216 gagne 10.000 francs.

90 autres numéros gagnent chacun 1.000 francs.

Foncières 1885

Le numéro 811589 gagne 100.000 francs
Le numéro 472.02 gagne 25.000 francs
6 numéros gagnent chacun 5.000 francs.
45 numéros gagnent chacun 1.000 francs.

Foncières 3 % 1909

Le numéro 620.2 0 gagne 50.000 francs.
Le numéro 790.803 gagne 10.000 francs.
Les 10 numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs :

613510 405657 43976 651743 371774
80846 518519 412775 215823 1000839

60 autres numéros gagnent chacun 500 francs.

Le "Fort Chabrol" anarchiste de Londres

ON TROUVE DANS LES DECOMBRES DE LA MAISON INCENDIEE UN VERITABLE ARSENAL ET D'IMPORTANTES PROVISIONS DE MUNITIONS.

Londres, 5 janvier. — Maintenant que la maison de Sidney street est en ruines et que les cadavres des deux anarchistes ont été enlevés par la police, les commentaires de la presse anglaise vont leur train. Ce drame de roman feuilleton a eu un côté comique que le « Times » a mis aussitôt en évidence. Il semble surprenant que pour capturer deux suspects, la police anglaise ait dû mobiliser un régiment de policemen, appeler à son aide les scots-guards, une batterie d'artillerie, les pompiers, et laisser brûler jusqu'au bout une maison entière. L'emploi de l'artillerie dans une rue étroite n'eut pas manqué, fait observer le « Times », d'entraîner quelques complications. De même, si le feu des scots-guards ne pouvait faire que peu de mal à deux bandits cachés derrière un mur, il risquait fort d'atteindre par ricochet de paisibles habitants. Tout ce que l'on peut dire pour justifier ces mesures bizarres, c'est que la police de Londres n'a pas eu depuis les émeutes de 1821 à prévoir dans les rues de la capitale une résistance à main armée.

LE GOUVERNEMENT VA PRENDRE DES MESURES

Cet événement extraordinaire a ramené l'attention sur la question si grave de l'« Alien Act », et de l'asile donné par l'Angleterre aux anarchistes les plus violents. L'attentat de Tottenham-Court-Road, il y a deux ans, celui de Houndsditch, et enfin celui d'hier paraissent en effet avoir été l'œuvre de cette sorte assez nouvelle d'anarchistes qui ne se distinguent guère des criminels de droit commun.

Il est très probable que le Parlement sera très prochainement amené à rendre plus sévères les dispositions de l'« Alien Act » qui s'opposent à l'immigration des malfaiteurs. Des mesures seront également prises contre les clubs d'anarchistes qui viennent de participer à un si bel ouvrage. En attendant ces interventions législatives ou gouvernementales, la police de Londres continue à fouiller activement l'East-End pour mettre la main sur tous les complices de cette déplorable affaire.

L'ETAT DES BLESSES EST SATISFAISANT

L'état de tous les blessés de Sidney street est satisfaisant, sauf celui du policemen Peardon qui reste critique.

Il est absolument faux qu'on ait trouvé dans les décombres le cadavre d'un troisième anarchiste. Les seuls débris retrouvés sont ceux de deux hommes.

Dans les ruines, on a recueilli une douzaine de pistolets Mauser et de nombreuses boîtes de cartouches. Les ruines sont entourées d'une palissade de planches. Le bruit courait que des souliers d'enfant avaient été trouvés dans les débris. On espère que l'enquête établira que le siège ne fit pas cette victime.

Le roi George a envoyé un message de sympathie au sergent détective Leeson et aux pompiers blessés au cours de la tragédie de Sidney street.

Le roi exprime ses regrets de les savoir blessés et demande à être tenu au courant de leur état.

Le message a été communiqué par le ministère de l'intérieur au préfet de police qui en a donné connaissance aux blessés.

LA POLICE AURAIT DECOUVERT UN VERITABLE COMPLOT

On affirme aujourd'hui que la police possède des informations sur un vaste complot anarchiste. Les faits s'y rattachant donnent lieu à une étude spéciale du ministre de l'intérieur et du chef de la police. Les détails sont gardés secrets.

Un prêtre italien quitte l'église

Berlin, 5 janvier. — Le docteur Ezio Rabby, représentant à Berlin l'œuvre des émigrants, vient de quitter l'église.

Depuis quelque temps, il hésitait à rester dans le sacerdoce. Mais le 27 décembre, lorsqu'on lui présenta le texte du serment antimoderniste avec un espace en blanc pour inscrire ses nom, qualité et signature, il se sentit incapable d'adhérer à cette déclaration d'une loi qui n'était plus la sienne.

— Désormais, affirme Rabby, je ne puis même plus me dire moderniste. Je me retire purement et simplement de l'Eglise. Mais cette retraite est plus ou moins directement, le résultat du modernisme ; je n'aurais pu, sans mentir, souscrire à sa condamnation.

» Abandonnant le catholicisme, je ne veux pas me dire catholique contre le pape. Je ne serai pas non plus protestant, n'importe ce soit. Je continuerai à travailler comme un simple citoyen. »

Rabby a adressé son refus de signer le serment à l'évêque d'Albenga, diocèse où il fut ordonné prêtre. Sa correspondance avec l'autorité ecclésiastique fut des plus courtoises. Il se retire dignement, sans bruit et sans colère.

FEUILLETON DU 6 JANVIER. — N. 375

SALVATOR

par Alexandre Dumas

La malle qui part tous les jours à six heures du soir de Rome emporte cette lettre, et, vers onze heures de la nuit, laisse entre Baccano et Nepi un pèlerin assis sur une pierre au bord de la route.

Ce pèlerin, c'était frère Dominique, qui faisait la première halte sur le chemin de Rome à Paris.

XCIV

Epître d'un maître chanteur

Pendant que l'abbé Dominique revient à Paris le cœur brisé par le sombre résultat de son pèlerinage, que nos lecteurs nous permettent de les conduire rue Mâcon, chez Salvator.

Là, ils apprendront quel terrible événement avait amené, à sept heures du matin, Régina chez Pétrus.

Salvator absent depuis quelques jours, venait de rentrer chez lui lorsqu'il fut interrompu au milieu des tendresses de Fragola et des caresses de Roland, par trois coups frappés à la porte.

A cette manière de frapper, il reconnut un des trois amis ; il alla ouvrir : c'était Pétrus.

Salvator recula de deux pas devant la figure décomposé du jeune homme.

Il lui prit vivement les deux mains.

— Mon ami, dit-il, il vient de vous arriver un grand malheur, n'est-ce pas ?

— Un malheur irréparable, répondit Pétrus d'une voix presque inintelligible.

— Je ne connais qu'un malheur irréparable, répondit gravement Salvator : c'est la perte de notre honneur, et je n'ai pas besoin d'ajouter que j'ai autant de foi dans le vôtre que dans le mien.

— Merci, répondit affectueusement Pétrus en serrant énergiquement les mains de son ami.

— Voyons, maintenant ; nous sommes des hommes, parlons en hommes. Que vous est-il arrivé, Pétrus ? demanda Salvator.

— Lisez, répondit le jeune peintre en présentant à son ami une lettre toute chiffonnée et qui avait été profondément mouillée de larmes.

Salvator prit la lettre, la déplia, tout en regardant Pétrus.

Puis, reportant ses yeux du jeune homme sur le papier, il lut :

« A la princesse Régina de la Motte-Houdan, comtesse Rappt.

» Madame,

» Un des plus dévoués et des plus respectueux serviteurs de la noble et antique famille de la Motte-Houdan a trouvé — par un de ces hasards où se montre visiblement la main de la Providence — l'occasion de vous rendre anonymement le plus signalé service qu'une créature humaine puisse rendre à une autre créature de la même espèce.

» Vous partagerez, j'en suis certain, mon opinion, Madame, quand vous saurez qu'il s'agit non seulement du repos et du bonheur de toute votre existence, mais encore de l'honneur de M. le comte Rappt, et peut-être même d'une chose bien autrement précieuse : de la vie de l'illustre maréchal votre père.

» Je vous demande la permission de vous faire les moyens à l'aide desquels je suis arrivé à la découverte du danger qui vous menace, et à l'espoir de vous en préserver à jamais. Les vrais dévouements sont modestes, et, permettez-moi de le répéter, j'ai l'honneur de me dire une des plus dévoués serviteurs de la famille de la Motte-Houdan.

» Voici, Madame, le fait dans toute son horrible vérité :

» Un homme, un scélérat, un misérable, un coquin digne du plus horrible châtiment, a trouvé par hasard, dit-il, chez M. Pétrus, onze lettres signées du nom de Régina, comtesse de Brignoles ; votre noblesse est bien autrement ancienne que celle de ces dignes marchands de prunes ; mais il dit que, si vous pouvez nier le nom, vous ne pouvez pas nier l'écriture. J'ignore par quelle fatalité ces lettres sont tombées dans ses mains ; mais je suis à même de vous renseigner sur le prix exorbitant qu'il met à leur restitution... »

Salvator regarda Pétrus comme pour lui demander ce qu'il pouvait y avoir de vrai dans ce commencement d'épître.

— Oh ! lisez, lisez, dit Pétrus, nous ne sommes pas au bout.

Salvator continua :

« Il ne demande pas moins que la somme insensée de cinq cent mille francs, qui, enlevée d'une fortune comme la vôtre, fera un déficit à peine visible, tandis que, dans ses mains, elle assurera la tranquillité de toute sa vie... »

En voyant ce chiffre, Salvator fronça si durement le sourcil que Pétrus s'écria, d'une voix étouffée et en cachant son visage entre ses mains :

— N'est-ce pas, c'est horrible ?

— Horrible, en effet ! répondit Salvator en secouant tristement la tête.

Mais, de cette voix calme qui semblait ne devoir point s'émouvoir la chute du monde, il continua :

« Ce misérable dit, madame, pour justifier le prix exorbitant qu'il met à ces précieuses lettres, que chaque épître, contenant une moyenne de cinquante lignes, ne peut s'estimer, vu la beauté et la condition de la personne qui les a écrites, moins de cinquante mille francs ; ce qui met chaque ligne à mille francs et les onze lettres à cinq cent cinquante mille francs.

» Ne vous effrayez cependant pas trop, madame ; vous verrez tout à l'heure que mon ami, — ai-je dit mon ami ? — je voulais dire que le misérable réduisait ses prétentions à cinq cent mille francs.

» Quelques observations que j'aie pu lui faire, quelques prières, quelques supplications, quelques menaces même que j'aie pu lui adresser, son seulement il a persisté dans son exécrable projet, mais encore il a soutenu que, vu les sentiments de toute nature, exprimés dans ces épîtres, et dont la publicité mettrait en péril l'honneur de M. le comte Rappt et les précieux jours de M. le maréchal de la Motte-Houdan, cinq cent mille livres étaient une véritable bagatelle.

» J'ai essayé de l'effrayer alors sur les dangers qu'il courait lui-même à jouer un pareil jeu : je vous ai montrée à lui, apostant des hommes de la police pour le faire arrêter lorsqu'il se présenterait pour toucher cette somme qui paraît lui être si nécessaire que, sur son chiffre, il ne supporte aucune contestation ; je lui ai dit que toute autre femme que vous, menacée dans ses affections les plus chères, irait encore plus loin et pourrait le faire assassiner. Mais, à cette observation que je croyais sûrement casser cependant, le drôle s'est mis à rire, disant que dans l'un ou l'autre cas il y aurait procès, que les lettres seraient nécessairement produites au procès, citées par le procureur du roi, reproduites par les journaux, et que, par conséquent, plus que jamais, sans compter votre réputation, seraient en péril l'honneur de M. le comte Rappt et les précieux jours de M. le maréchal.

» J'ai été obligé de me rendre à cette péremptoire raison.

» Ah ! madame, il y a de bien grands coquins dans notre pauvre monde !

» J'ai donc la douleur de vous annoncer qu'après avoir cherché inutilement tous les moyens imaginables de parer à cette catastrophe, vous n'avez, à mon avis, qu'un seul moyen d'assurer le repos de votre famille : c'est d'en passer par où veut cet indigne scélérat.

» Donc, voici les propositions qu'il a l'honneur de vous faire et que j'ai l'honneur de vous transmettre en son nom, souhaitant et espérant, madame, qu'en passant par la bouche d'un loyal et vertueux gentilhomme, les paroles de ce coquin flétri perdront une partie de leur amertume.

» Il demande donc cinq cent mille francs, et pour vous prouver sa loyauté et son désintéressement, il offre de vous remettre d'abord une première lettre sans conditions, conserver quelque doute, ce doute vous soit enlevé, et il me charge, en conséquence, de la joindre à cette épître.

» Voilà comment il ne pousse qu'à cinq cent mille francs une prétention qu'il eût pu élever à cinq cent cinquante mille.

» Il pense, au reste, qu'après vous avoir donné une preuve si éclatante de sa bonne foi, vous ne douterez plus de la franchise ultérieure qu'il mettra dans ses relations avec vous.

Si ces conditions sont acceptées, ce dont il ne doute pas, il vous prie de mettre, ce soir, en signe de consentement, une bougie à la dernière fenêtre de votre pavillon.

» Il sera sous cette fenêtre à minuit sonnant.

» Ce premier point arrêté, il vous supplie de vous trouver, le lendemain, à la même heure, derrière la grille de votre jardin, du côté du boulevard des Invalides.

» Un homme dont la vue ne devra aucunement vous effrayer, car autant son cœur roule de noires perfidies, autant son visage trompeur porte de douceur et d'innocence, un homme s'approchera de la grille et vous montrera de loin un paquet de lettres.

» Vous, madame, de loin aussi, vous montrerez le premier paquet de cinquante mille francs, en billets de banque, soit de mille, soit de cinq mille francs. Cette démonstration de votre part sera la preuve que vous avez compris. Il fera alors trois pas vers vous, vous ferez trois pas vers lui, et, en même temps qu'il avancera sa main, vous étendrez la vôtre ; alors, vous lui remettrez le prix de la première épître, et lui vous remettra l'épître.

» Il sera ainsi fait avec la même régularité pour la deuxième, la troisième, enfin, jusqu'à la dixième inclusivement.

» Il croit, madame, que les mauvais jours qu'il traverse en compagnie de toute la France, la cherté des vivres, l'augmentation exorbitante du prix des loyers, les cris déchirants d'une famille nombreuse et affamée sont autant de motifs, sinon suffisants, du moins spécieux, pour justifier ou tout au moins atténuer la hardiesse de sa requête.

Quant à celui qui se charge, d'une façon tout à fait désintéressée, d'être l'intermédiaire de ce misérable près de vous, il se prosterne humblement à vos pieds, vous suppliant une troisième fois, madame, de le compter au nombre de vos plus dévoués et de vos plus respectueux serviteurs.

» Comte ERCOLANO ».

(A suivre)